

Grenoble, le 13 août 2007

Françoise TONDO
1 bis rue Ponsard
38100 Grenoble

à

Catherine GRELLIER
Avocat à la Cour
1, rue de Mailly
69300 LYON - CALUIRE

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Maître,

Suite à ma plainte contre X, du 1^{er} décembre 2004, que vous m'avez aidée à rédiger, je me permets d'attirer votre attention sur un point, contenu dans cette plainte, qui mérite d'être éclairci.

Je m'explique : dans le texte de ladite plainte, dont je vous prie de trouver ci-joint, une copie, il est écrit que « Les *époux TONDO-AURILLON vivent séparés, Monsieur TONDO vivant en Italie à CORATO avec son fils Antoine* »
A la relecture de ces derniers éléments, je me rends compte que ce dernier point mérite une précision qui est essentielle.

En effet, les époux TONDO-AURILLON vivaient *séparés* pour raisons professionnelles car mon fils Vincent TONDO travaillait en Italie en attendant l'arrivée de sa femme, qui lui avait promis, ainsi qu'à leur fils Antoine, de le rejoindre en Italie.
Par conséquent, cela signifie que les époux vivaient séparés uniquement **géographiquement** et non pas légalement.
D'ailleurs, l'adverbe **légalement** n'apparaît même pas dans la rédaction de la plainte et l'expression « *vivaient séparés* » sans aucune précision grammaticale donne, par conséquent, lieu à une confusion qu'il faut dissiper.

En vous remerciant par avance de l'attention, que vous porterez à mon courrier et dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sentiments distingués.

Françoise Tondo

Une copie remise
à mon fils Vincent Tondo

Grenoble, le 4 février 2008

Madame Françoise TONDO
1 bis rue Ponsard
38100 Grenoble

à Tribunal de Grande Instance de Grenoble
Monsieur Le Procureur de la République de Grenoble
Place Firmin Gautier
38000 Grenoble

Lettre recommandée.

Objet : Plainte avec constitution de partie civile pour dénonciation calomnieuse contre
Madame ROLAND, Directrice du Centre CODASE, rue Anatole France, Grenoble.

Je soussignée, madame TONDO Françoise, 81 ans, retraitée de l'enseignement, demeurant 1
bis rue Ponsard Grenoble 38100.

J'ai l'honneur de vous exposer que :

- 1) Je suis la grand-mère d'Antoine Guillaume TONDO.
- 2) Le 11 octobre 2007, j'ai accompagné mon petit-fils Antoine-Guillaume, convoqué par
Madame ROLAND au centre social Anatole France.
- 3) Madame ROLAND, dès notre arrivée, s'est empressée de dire textuellement à Antoine
-Guillaume : « ton père n'a pas voulu venir »

Or ceci est faux ! d'autant plus que Monsieur REPELIN, collaborateur de Madame
ROLAND, a voulu rétablir la vérité et a affirmé, aux dires de mon petit-fils, pendant la
réunion, qui a suivi, que le père d'Antoine -Guillaume avait téléphoné non pas pour dire qu'il
ne voulait pas venir, mais pour s'excuser de ne pouvoir être présent, pour raisons
professionnelles.

Il est donc évident que Madame ROLAND, Assistante Sociale assermentée, a menti.

C'est pourquoi, moi, madame Françoise TONDO, je porte plainte contre Madame ROLAND
pour trois raisons :

- 1) Pour dénonciation calomnieuse de la part de Madame ROLAND.
- 2) Pour le trouble que Madame ROLAND a jeté, en conséquence, dans mon esprit déjà
très éprouvé par les circonstances présentes. J'ai été, en effet, profondément choquée
psychologiquement en me rendant compte qu'une personne si qualifiée falsifiait des
situations si délicates.
Le mensonge de Madame ROLAND m'a déstabilisée et je n'arrive pas à retrouver mon
équilibre psychologique. Mon fils n'est pas un père irresponsable, qui négligerait son
fils. Il a, au contraire, pour lui des sentiments d'amour paternel très forts.
- 3) Pour avoir nuit à mon petit-fils de 14 ans, en pleine adolescence, qui adore son père.

Je demande réparation du préjudice subi pour moi, pour mon fils Vincent TONDO et pour
mon petit-fils Antoine-Guillaume. Je demande aussi que Madame ROLAND établisse le
rapport administratif, qui lui a été confié, en déclarant le vrai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de mes
sentiments très respectueux.